

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026**

N°DCM-2026-036

OBJET :

ENVIRONNEMENT

Syndicat des Rivières DCBS

Convention de travaux et plan de gestion pour la création d'une annexe fluviale sur la rivière Chalaronne

Membres en exercice : 29

Membres présents : 28

Membres votants : 29

L'an deux mille vingt-six le trente mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 24 mars 2026, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - Mme BIAJOUX - M. PERREAULT - Mme ROBIN - M. MORIN - Mme BAS-DESFARGES - M. LEDUC - M. MARTINON - Mme SOUPE - M. JACQUARD - Mme PAGET - M. CURNILLON - Mme BROCHARD - Mme DESCOMBES - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET - M. DECOMBLE - M. TASPINAR - M. DUPUPET - Mme PERNIN - M. PESCARMONA - Mme BRUNEL - Mme MARIN - M. GADENNE - M. BEJA - Mme CHEVALIER.

Absente ayant donné un pouvoir : Mme MERLIN représentée par Mme ROBIN.

Absent : néant.

Madame Fabienne BAS-DESFARGES est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS) a adressé à la mairie, le 26 février 2026, une proposition de convention de travaux et de plan de gestion pour la création d'une annexe fluviale sur la Chalaronne. La Commune est concernée par ces travaux d'aménagement en tant que propriétaire de la parcelle cadastrée section C n°695 :



LEGENDE

- Hydrographie
- Parcelle C 695
- ➔ Accès
- Chemin public
- Route du Pontet
- Plans d'eau avoisinants

Source : SRDCBS ;
Fond de plan : Google Satelite 2025 ;
Créateur : Eloi THOREL le 13/02/2026

... / ...

Considérant que le projet d'aménagement s'inscrit dans le cadre du programme d'actions du contrat Eau et Climat Dombes Veyle Chalaronne 2026-2029, porté par la Communauté de Communes de la Dombes, et consiste à restaurer un ancien chenal sur une surface d'environ 500 m², afin de renforcer la biodiversité et de diminuer l'aléa inondation ;

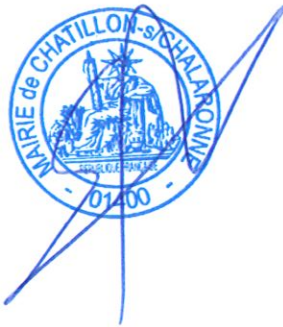
Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix pour), :

APPROUVE le projet de convention de travaux et de plan de gestion pour la création d'une annexe fluviale sur la Chalaronne,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer avec le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône, ainsi que tous documents permettant sa mise en œuvre.

Ainsi délibéré le 30 mars 2026

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance
Fabienne BAS-DEFARGES

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : **14 AVR. 2026**
Et dépôt en Préfecture
Le : **14 AVR. 2026**

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.